

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.**

**Conformément aux directives gouvernementales émises, cette séance est tenue à huis-clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.**

Sont présents : M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, mairesse  
M. Éric Roberge, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M. Éric Sénécal, conseiller siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Sylvie Brouillette Éthier, conseillère siège numéro 4  
M. Michel Boucher, conseiller siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Diane Moody, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum et comme ils sont tous présents, il est convenu de commencer la réunion à 19 h 30.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives. Marie-Josée Jean, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

2022-01-01 Il est proposé par Réjean Lahaie appuyé par Éric Roberge et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

#### **2022-01-02 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier appuyée par Diane Moody et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2022-01-03 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 (16 h)**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Éric Senécal appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2022-01-04 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021(16 h 15)**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Éric Roberge appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2022-01-05 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus en 2022**

Considérant que l'article 11 du règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux prévoit que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus doit être fixée par résolution annuellement, à la séance de janvier;

En conséquence, il est proposée par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyée Diane Moody et unanimement résolu, que cette indemnité soit fixée à 0,50 \$ du kilomètre pour l'année 2022. Il est également convenu que la distance de plus de 5 kilomètres pour les rencontres avec le conseil soit compensée. Les frais de stationnement et de péage supportés par l' élu pourront également lui être remboursés.

2022-01-06 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés en 2022**

Sur la proposition de Michel Boucher, appuyée par Éric Senécal, il est unanimement résolu, que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions soit fixée à 0,50 \$ du kilomètre, pour l'année 2022. Les frais de stationnement et de péage supportés par l'employé pourront également lui être remboursés

2022-01-07

**Adoption du règlement numéro 2022-01 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2022**

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné par Diane Moody lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyée par Diane Moody et unanimement résolu qu'est adopté le règlement numéro 2022-01 et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

**SECTION I TAXES FONCIÈRES**

ARTICLE 1-1 Qu'une taxe de 0,35 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble.

ARTICLE 1-2 Qu'une taxe de 0,08 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien fonds ou immeuble, pour le service de la Sûreté du Québec.

**SECTION II COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ARTICLE 2-1 Qu'une compensation annuelle de 180 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'une résidence permanente (180 \$ par logement).

ARTICLE 2-2 Qu'une compensation annuelle de 180 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (180 \$ par logement).

ARTICLE 2-3 Qu'une compensation annuelle de 180 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'un commerce.

ARTICLE 2-4 Qu'une compensation annuelle de 170 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'une résidence secondaire (170 \$ par logement) située dans le secteur sud du lac du Missionnaire Nord.

### SECTION III TARIFICATIONS APPLICABLES À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2022

ARTICLE 3 Qu'une tarification, sous forme de compensation, est établie en fonction du volume des boues vidangées selon les taux suivants :

Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence permanente (vidange au 2 ans) :	105,00 \$
Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins d'une résidence saisonnière (vidange au 4 ans) :	52,50 \$
Tarif régulier pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons ou moins (vidange annuelle):	210 \$
Tarif pour le volume excédant les premiers 880 gallons :	0,20 \$/gallon
	excédentaire par fosse
Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte camionnette	385 \$
Tarif représentant le supplément d'accessibilité restreinte bateau	660 \$
Tarif fixe représentant le supplément pour une seconde visite, une urgence ou un déplacement inutile	100 \$
Tarif fixe représentant le supplément pour une modification de rendez-vous :	50 \$
Tarif relatif à l'annulation de rendez-vous après le 30 avril et vidange planifiée non exécutée	210 \$

### SECTION IV TARIFICATION APPLICABLE AU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SITUÉS SUR LE DOMAINE DE L'ÉTAT

ARTICLE 4-1 Qu'une compensation annuelle de 211 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs du lac Mékinac, du lac du Missionnaire et du lac aux Loutres, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-2 Qu'une compensation annuelle de 211 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire d'érablière située dans les secteurs du lac Mékinac et du lac du Missionnaire, qui n'est pas déjà propriétaire d'une résidence secondaire, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-3 Qu'une compensation annuelle de 340 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire de résidence située dans les secteurs des lacs Grosbois, Lemère et aux Sleighs, pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

ARTICLE 4-4 Qu'une compensation annuelle de 380 \$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, à tout propriétaire de résidence située dans le secteur Sud du lac du Missionnaire Nord pour le déneigement des chemins de ces secteurs.

## SECTION V CHIENS

ARTICLE 5 Le tarif annuel d'enregistrement d'un chien, stérilisé ou non, est fixé à 10 \$.

## SECTION VI RÈGLES ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ARTICLE 6 Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1<sup>er</sup> versement: 30 mars: 40 %  
2<sup>e</sup> versement: 1<sup>er</sup> juillet: 30 %  
3<sup>e</sup> versement: 1<sup>er</sup> septembre: 30 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

## SECTION VII ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi, le jour de sa publication.

### **AVIS DE MOTION**

Éric Roberge donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, à la séance du 7 février 2022, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Trois-Rives et présente un projet de règlement en ce sens dont copie est remise aux membres du Conseil.

2022-01-08 **Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives**

Sur la proposition de Réjean Lahaie, appuyée par Éric Senécal il est unanimement résolu, de nommer Michel Boucher président du CCU de Trois-Rives, pour l'année 2022.

2022-01-09 **Adhésion 2022 à l'Association québécoise d'urbanisme**

Sur la proposition Michel Boucher, appuyée par Éric Roberge il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2022 de la municipalité comme membre de l'Association québécoise d'urbanisme, au montant de 144 \$, taxes en sus.

2022-01-10 **Adhésion 2022 à Québec Municipal**

Sur la proposition Éric Senécal, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2022 de la municipalité comme membre de Québec Municipal Service Internet, au montant de 150 \$, taxes en sus.

2022-01-11 **Soumission pour la tonte de la pelouse - Parc du Presbytère et terrain du garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant l'offre de Multi-Services Paul Guillemette relative aux travaux de la tonte de pelouse du parc du Presbytère et du terrain sur lequel est érigé le garage servant à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant que cette proposition pour la saison 2022 est faite au montant de 875 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Diane Moody, appuyée par Sylvie Brouillette-Éthier et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte cette offre payable en deux versements égaux.

2022-01-12 **Entretien des aménagements paysagers du Parc du presbytère et de l'hôtel de ville de Trois-Rives**

Considérant l'offre de service de Christian Auclair au montant de 2 500 \$, en rapport avec les travaux d'entretien 2022 des aménagements paysagers de l'hôtel de ville et du parc du Presbytère, incluant l'entretien des sentiers et bordures ainsi que la taille des arbres et des arbustes;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte cette off

2022-01-13 **Projet de Véronique Bordeleau sur le contrôle des chats errants de Trois-Rives**

Sur la proposition de Éric Sénécal appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accepte de reconduire en 2022, l'aide financière visant la stérilisation des chats errants de Trois-Rives, en acquittant les futures factures de vétérinaires relatives à ce projet, jusqu'à concurrence de 500 \$.

2022-01-14 **Demande de la secrétaire-trésorière adjointe pour l'augmentation des heures de travail de 32 h à 34 h**

Sur la proposition d'Éric Roberge, appuyée par Diane Moody il est unanimement résolu, d'accepter la demande d'augmenter les heures de travail de la secrétaire-trésorière adjointe de 32 h à 34 heures par semaine.

### **Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil à savoir :

- De la Fondation québécoise du cancer remercie le conseil municipal de Trois-Rives pour les dons reçus de la part de la Municipalité en 2021.
- De madame Monique Bernier qui donne un compte rendu des journées à compenser d'ici la fin février 2022. Elle précise que son départ sera effectif après l'envoi des comptes de taxes de 2022.
- Des membres du conseil d'administration et du personnel d'Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale qui tiennent à remercier la Municipalité de Trois-Rives pour sa contribution financière au calendrier historique 2022 intitulé Plaisirs Mauriciens.

2022-01-15 Sur la proposition de Diane Moody, appuyée par Sylvie Brouillette-Éthier il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2022-01-16 **Demande de support de l'Association du Lac du Missionnaire concernant le projet de chantier de coupe de bois Océanne**

Considérant la demande d'appui de l'Association du Lac du Missionnaire relative au projet de coupe de bois du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;

Considérant que le Conseil municipale est en accord avec les revendications exposées de l'Association du Lac du Missionnaire visant à mettre en relief la villégiature du secteur, les retombées économiques ainsi que l'importance de conserver l'aspect naturelle du paysage.

En conséquence, sur la proposition de Michel Boucher appuyée par Sylvie Brouillette-Éthier il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives appuie dans sa démarche l'Association du Lac du Missionnaire puisque ce projet semble incompatible avec la vocation touristique de notre municipalité.

### Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 31 481,46 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 6, 13, 20 et 27 décembre	9 819,60
Nancy Parisella	Service de conciergerie - décembre	875,00
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation décembre	1 168,07
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation décembre	352,41
Éric Roberge	Rémunération et allocation décembre	402,41
Éric Sénécal	Rémunération et allocation décembre	402,41
Sylvie Brouillette-Éthier	Rémunération et allocation décembre	402,41
Michel Boucher	Rémunération et allocation décembre	402,41
Diane Moody	Rémunération et allocation décembre	402,41
Coop. Solidarité de Mékinac	Buffet du budget et cadeaux	639,30
Marie-Josée Jean	Cadeau de départ directrice et adjointe	935,95
Trophée BHP	Horloge pour directrice cadeau retraite	224,15
Rose Pétales	Fleurs directrice et adjointe	68,99
Johanne Doucet	Fête de Noël pour biblio	116,73
Marie-Josée Jean	Frais de déplacement	88,51
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	26,88
Sylvie Brouillette-Éthier	Frais de déplacement	24,96
Michel Boucher	Frais de déplacement	51,84
Lise Roy Guillemette	frais de déplacement	42,24
Daniel Déry	Remb. taxes mise à jour évaluateur	51,28
Stéphane Goulet	Remb. taxes mise à jour évaluateur	154,28
Receveur Général	Retenues et contributions féd. 2021	6 362,38
Ministre du Revenu	Retenues et contributions prov. 2021	6 371,05
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire	609,74
Télébec Ltée	Service téléphonique	125,67
Télécommunications Xittel inc	Service téléphonique	36,89
La Capitale assureur...	Assurance collective janvier	1 323,49

2022-01-17

Sur la proposition de Sylvie Brouillette-Éthier, appuyée par Éric Roberge il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.



2022-01-18

### Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition d'Éric Sénécal, appuyée par Michel Boucher il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 10 janvier 2022 totalisant 41 007,30 \$.

Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures et coût des conteneurs décembre 2021	6 347,07
Régie incendie Val St-Maurice	Quote-part 1 <sup>er</sup> versement 2022	
	Premiers répondants	
	Sécurité civile	23 986,54
Petite caisse	Frais de poste et cadeau CCU	129,30
Corp. Transport adapté Mékinac	Contribution 2022	1 368,94
PG Solutions	Contrat d'entretien logiciel 2022	
	Microsoft 365 et contrat d'entretien	
	Accès Cité inspecteur	6 255,80
ESRI Canada	Logiciel ArcGis pour inspectrice 2022	1 172,75
Clin. Vétérinaire Grand-Mère	Stérilisations chats errants fin 2021	502,74
Bassin versant St-Maurice	Adhésion 2021	100,00
Novexco inc.	Fournitures de bureau	88,62
Microgest	Soutien fichier Acrobat	40,24
ICO Technologies	Contrat annuel 2022 licence	58,83
Mach. W. St-Arnault	Ramasser déchets près des conteneurs chemin du Lac-Mékinac	216,15
Ascenseurs Lumar inc	Contrat d'entretien 2021 2 de 2	189,71
Lise Roy Guillemette	Frais de déplacement décembre	24,96
Hydro-Québec	Éclairage public	525,65
<b>Paiement préautorisé</b>		
Régime retraite des employés	Cotisations régime janvier	1 984,13

2022-01-19

### Clôture de la séance

Il est proposé par Éric Sénécal, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.